



63-2025

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 02/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-cinq le 02 septembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 29/08/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Julien DELHEUR, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL

Absents excusés : Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE (pouvoir Didier MASSACRIER)
-Marie Claire JASSERAND (pouvoir à Isabelle BRUNEL)

Secrétaire de séance : Isabelle BRUNEL

Objet : devis travaux réfection façade maison lombardin

Le Maire rappelle :

Durant les travaux centre bourg, la maison Lombardin a été demandé un enduit sur pignon pour amener une meilleure unité et cohérence dans le projet centre bourg., nous avons reçu un devis pour un montant de 4180 €.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à approuver ce devis et à l'autoriser le maire à le signer.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**
D'approuver ce devis.

12 voix sur 12 voix exprimées

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

02/09/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/09/2025



La secrétaire,
Isabelle BRUNEL

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 04/09/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250902-delib4-cm9-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Publication : 04/09/2025

02/09/2025